

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON



**VOTRE SANTÉ,
NOTRE PRIORITÉ !**

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

Chère Avignonnaise, Cher Avignonnais,
Chère Montfavétaine, Cher Montfavétain,

Le 11 mai marquera la fin de la période de confinement à laquelle nous avons toutes et tous été astreints depuis le 17 mars. **Je voulais en premier lieu vous remercier de la responsabilité et du sens civique qui ont été les vôtres dans cette période exceptionnelle**, qui a été pesante voire éprouvante pour certaines et certains d'entre vous. **Nous avons fait face collectivement à cette expérience de vie inédite** et cela a permis dans une ville comme la nôtre, de limiter le nombre de victimes et de malades hospitalisés.

Mais nous le savons toutes et tous, la bataille contre le covid-19 est loin d'être gagnée. Ce virus est toujours là, présent... Il va continuer de circuler et **nous allons désormais devoir vivre avec lui en conscience et en prudence**, notamment tant que les chercheurs n'auront pas trouvé de vaccin, tant que les personnels médicaux n'auront pas de traitement efficace à proposer aux malades, tant que la population française n'aura pas franchi le seuil de l'immunité collective.

Dans ce contexte d'incertitudes fortes sur l'évolution de l'épidémie dans les semaines et les mois à venir, **il m'a semblé important de mettre en place un plan local de déconfinement de la ville d'Avignon**, présentant la stratégie globale que nous avons décidé d'adopter à l'échelle de notre commune pour aborder dans les meilleures conditions l'échéance du 11 mai. **En tant que Maire, j'ai tenu à positionner au cœur de ce plan, une priorité majeure : assurer la sécurité sanitaire des Avignonnaises et des Avignonnais dans tous leurs temps de vie et dans tous leurs lieux de vie.**

Cela n'est évidemment pas simple. **Cela impose d'agir résolument, avec responsabilité, prudence et progressivité** comme l'a d'ailleurs rappelé le Premier Ministre dans son intervention devant la représentation nationale mardi dernier. **Cela implique également de continuer d'avancer main dans la main avec le Préfet de Vaucluse et ses services** afin de partager les grandes orientations.

Vous le savez, **nous avons décidé**, il y a quelques temps maintenant, **de fournir à chacune et chacun d'entre vous deux masques barrière en tissu** dont la distribution démarrera dès la semaine prochaine. **Je me félicite de l'anticipation qui a été la nôtre en prenant cette décision alors que le positionnement de l'Etat n'était pas encore arrêté.** Aujourd'hui nous le savons, le port de ces masques sera désormais nécessaire dans certaines situations de vie, dans les transports en commun par exemple ou chez certains commerçants si ces derniers l'exigent.

C'est cette même volonté de vous protéger qui guide les dispositions que nous avons décidé de mettre en œuvre pour accompagner l'ouverture de nos écoles, de nos parcs et jardins, de nos marchés... Ainsi et pour reprendre l'idée d'un déconfinement en prudence et progressif, nos parcs et jardins seront bien de nouveau accessibles à toutes et tous le 11 mai, mais les aires de jeux pour enfants seront maintenues fermées pour limiter au maximum les risques de propagation du virus. Identiquement et parce que je sais que le retour de nos enfants à l'école est source d'inquiétudes chez de nombreux parents, ce qui est tout à fait légitime, **je voulais redire que toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité de nos enfants et des personnels qui les accompagneront** : ainsi, dans les classes où la superficie est inférieure à 50 m², il y aura moins de 15 enfants accueillis pour être sûr de respecter les mesures de distanciation sociale.

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

Dans la gestion de crise, j'ai souhaité placer au cœur de l'action municipale la valeur de solidarité pour accompagner et aider les plus fragiles et les plus isolés d'entre nous. **Je veux que cette solidarité continue de nous guider pour inventer la ville d'après et nos vies d'après.** Ainsi dès le 11 mai, Avignon sera plus que jamais solidaire avec les seniors, les familles, les commerçants et les acteurs culturels par les mesures fortes de soutien que nous mettrons en œuvre et qui viendront bâtir notre plan local de relance « Avignon, le sursaut ! » dont je détaillerai la présentation dans les prochains jours.

De même, et à l'image de ce qu'enclenchent de nombreux autres Maires, **je souhaite qu'Avignon s'affirme plus que jamais comme ville apaisée, écologique et durable.** L'enjeu de la prise en compte du respect de la distanciation sociale dans l'espace public s'accompagnera d'aménagements transitoires permettant de multiplier les parvis apaisés aux abords de nos écoles, les kilomètres de pistes cyclables sécurisées et les rues temporairement piétonnes dans le centre-ville.

Nous avons réussi ensemble à gérer cette période exceptionnelle de confinement. **Je suis convaincue que c'est ensemble aussi que nous allons trouver le chemin d'un retour progressif à notre ville et à nos vies.** Cela implique toutefois que chacune et chacun d'entre nous fasse preuve à partir du 11 mai, du même sens civique de responsabilités que j'évoquais au début de mon propos. **Nous devons dorénavant intégrer toutes et tous dans nos pratiques de vie et dans les lieux de vie que nous fréquenterons, les gestes barrière et de distanciation sociale.** Ainsi, nous nous protégerons et nous protégerons les autres.

Vous pouvez compter sur moi pour continuer d'agir avec le souci constant de relever les défis nombreux que nous impose cette période. **Vous pouvez compter sur moi pour prendre en votre nom et en conscience, les décisions nécessaires au redémarrage de notre ville avec comme unique priorité, la volonté de préserver votre santé :** elle est, je le sais, notre bien le plus précieux.

Restez prudent et prenez soin de vous,

Bien à vous toutes et tous,



Cécile HELLE
Maire d'Avignon



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS NOTRE VILLE ET POUR NOS VIES !

UN MASQUE POUR TOUS : VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ

Pour vivre sereinement la sortie progressive du confinement en se protégeant et en protégeant les autres, la Ville d'Avignon distribue gratuitement 2 masques en tissu à chaque habitant. Ils seront distribués à compter du mercredi 13 mai selon les modalités suivantes

À qui sont destinés les masques ? À toute personne dont la résidence principale est située sur la commune d'Avignon* (*sur présentation d'un justificatif). Chaque personne recevra deux masques

Quand les masques seront-ils distribués ? À partir du mercredi 13 mai. Soyez vigilants : à chaque tranche d'âge correspond une semaine de distribution

OÙ DOIS-JE ME RENDRE POUR RETIRER LES MASQUES ?

Vous avez plus de 75 ans, et /ou êtes porteur d'un handicap, la Ville vous propose une livraison à domicile. Contactez la cellule seniors au 04 13 60 51 45 ou 04 13 60 51 46

Vous avez entre 65 et 75 ans, rendez-vous dans votre mairie de quartier du 13 au 22 mai de 9h à 17h

Vous avez moins de 65 ans, rendez-vous dans le lieu le plus proche de votre domicile : les dates et lieux de retrait sont détaillés, pour chaque quartier, dans ce document

Quelles pièces dois-je produire ? Vous devez produire, au moment du retrait, votre Carte nationale d'identité et un justificatif de domicile (factures EDF, téléphone, eau..., taxe d'habitation)

Puis-je retirer les masques pour les personnes qui vivent avec moi ? Oui. Dans ce cas, en plus de votre Carte nationale d'identité et de votre justificatif de domicile, vous devrez présenter au guichet de retrait la Taxe d'habitation ou le livret de famille de votre foyer

J'ai le choix entre plusieurs lieux pour mon quartier, puis-je aller dans n'importe lequel ? Non. Rendez-vous dans le lieu le plus proche de votre domicile

Quels sont les horaires de retrait ? Du lundi au vendredi de 9h à 17h

J'ai moins de 18 ans, vais-je bénéficier des masques ? Oui, mais ce sont uniquement les personnes majeures qui vivent avec vous qui peuvent venir retirer les masques

RETRAIT DES MASQUES :

•Vous avez plus de 75 ans ou êtes porteur d'un handicap :

Pour être livré, il vous suffit d'appeler la cellule seniors au 04 13 60 51 45 ou 04 13 60 51 46

•Vous avez entre 65 et 75 ans :

Distribution du 13 mai au 22 mai dans votre mairie de quartier du lundi au vendredi de 9h à 17h

Pièces à produire : Carte nationale d'identité plus justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone, facture eau..., taxe d'habitation)

•Vous avez entre 40 et 64 ans :

Distribution du 13 au 20 mai dans les lieux de votre quartier indiqués au verso de ce document du lundi au vendredi de 9h à 17h

Pièces à produire : Carte nationale d'identité plus justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone, facture eau..., taxe d'habitation). Si vous souhaitez retirer les masques pour l'ensemble des membres de votre foyer vous devrez impérativement ajouter à ces pièces la taxe d'habitation et/ou le livret de famille

•Vous avez moins de 39 ans :

Distribution du 19 au 22 mai dans les lieux de votre quartier indiqués au verso de ce document lundi au vendredi de 9h à 17h

Pièces à produire : Carte nationale d'identité plus justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone, facture eau..., taxe d'habitation). Si vous souhaitez retirer les masques pour l'ensemble des membres de votre foyer vous devrez impérativement ajouter à ces pièces la taxe d'habitation et/ou le livret de famille

Pour toutes les informations sur les modalités de retrait des masques :
avignon.fr rubrique #monmasqueavignon
ou appel gratuit au 04 32 40 94 02 du lundi au vendredi de 9h à 17h



#monmasqueavignon

Pour vivre sereinement la sortie progressive du confinement en se protégeant et en protégeant les autres, la Ville d'Avignon distribue gratuitement à partir du 13 mai deux masques à chaque habitant

Pour tout savoir des modalités et lieux de distribution

04 32 40 94 02^{*}
ou
avignon.fr

***Numéro d'appel gratuit du lundi au vendredi 9h -17h**

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS NOS ÉCOLES ET DANS NOS CRÈCHES !

ÉCOLES

A partir du 12 mai, les 57 écoles d'Avignon (à l'exception de l'école Gabi Jimenez) rouvriront leurs portes de 7 h 30 à 18 h, pour accueillir dans les meilleures conditions sanitaires possibles les jeunes élèves avignonnais.

UNE RENTRÉE ÉCHELONNÉE POUR UNE RENTRÉE PLUS SEREINE

- Le 11 mai : pré-rentree des personnels enseignants et municipaux
- Le 12 mai pour les élèves de grande section maternelle et les CP
- Le 14 mai pour les élèves de moyenne section maternelle, CE1 et CE2
- Le 15 mai pour les élèves de petite section maternelle et les CM1, CM2

DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES AU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL

Dans les écoles élémentaires, pas plus de 15 enfants accueillis par classe ; dans le cas de classes dont la superficie serait inférieure à 50m², des effectifs groupés inférieurs à 15 pour respecter la distanciation de 4m² introduit dans le protocole sanitaire

Dans les écoles maternelles, quelle que soit la superficie des classes, les groupes d'enfants accueillis ne dépasseront pas l'effectif de 10.

DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ÉLARGIS (SI NÉCESSAIRE) POUR PERMETTRE L'ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

La Ville d'Avignon proposera des activités sportives, culturelles, de loisir créatif ou ludique le matin et l'après-midi dans les établissements municipaux tels que musées, bibliothèques ... afin d'occuper, par demi-journée, la demi-classe ne pouvant aller en cours pour des raisons d'effectif maximum à respecter.

De même, la Ville assurera également la tenue des activités périscolaires des après-midi, ainsi que des accueils du matin, du soir et de la pause méridienne. Les enfants des personnels soignants continuent bien entendu à être accueillis quelles que soient leurs classes. Près de 200 agents seront mobilisés. Les activités des centres de loisirs proposées le mercredi après-midi seront regroupées sur le site de certaines écoles sur le modèle de l'organisation mise en place lors des petites vacances (Toussaint).

MODALITÉS D'ARRIVÉE DANS LES ÉCOLES :

Afin d'éviter les attroupements et décaler tous les temps (récréations, repas) les enfants arriveront et repartiront en 3 vagues :

- Plus petits à 8 h 15 (départ à 16 h 15)
- Moyens à 8 h 30 (départ à 16 h 30)
- Plus grands à 8 h 45 (départ à 16 h 45)

Ce principe est posé en accord avec toutes les écoles ; il sera éventuellement adapté localement selon les effectifs.

LA RESTAURATION SCOLAIRE MAINTENUE ET ADAPTÉE

Dès mardi 12 mai la restauration scolaire sera assurée sur place, dans les cantines, par la Cuisine Centrale.

Les repas seront pris dans les salles de restauration scolaire (pas plus de 15 enfants par service entraînant la multiplication des services) et/ou dans des espaces extérieurs : le préau, la cour : en effet, à partir du 2 juin, dans la perspective d'une fréquentation accrue des enfants et afin de pouvoir organiser plus de services, des repas froids de type pique-nique seront servis dans les espaces extérieurs.

- Port de masques et gants pour tous les agents, gel hydroalcoolique à tous les étages en bidon ou en flacons individuels pour les déplacements à l'extérieur
- Désinfection des écoles 3 fois par jour : matin, midi et soir



MESURES SANITAIRES

- Désinfection et nettoyage général des écoles avant leur réouverture
- Organisation globale des écoles, notamment au niveau des accueils et des cheminements partagés avec tous les Directeurs et Directrices d'école (visites calées entre jeudi et lundi prochain)
- Désinfection des écoles trois fois par jour : matin, midi et soir
- Aération régulière, notamment à chaque temps de pause, y compris récréation, des espaces classes
- Lavage systématique des mains des enfants après chaque activité et temps de vie dans l'école
- Gel hydroalcoolique et masques fournis à tous les agents qui seront en contact avec les enfants

POUR RAPPEL

Pour rappel les parents devront prendre la température de leurs enfants avant de se rendre à l'école (en cas de température élevée, les garder à la maison).



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS NOS ÉCOLES ET DANS NOS CRÈCHES !

NOS CRÈCHES

Les crèches publiques de la Ville rouvriront à partir du 11 mai, avec une préinscription indispensable en amont des enfants à compter du 4 mai.



ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS PAR LA RÉOUVERTURE

- Troubadours, Petite livrée, Pirouette, Crèches Familiales, Croix des Oiseaux, Monclar
- Poursuite au maximum du dispositif d'accueil des enfants de soignants en crèche familiale tel que pendant le confinement (avec accord préalable des parents)
- Développement au maximum des capacités en crèches familiales



ÉTABLISSEMENTS RESTANT FERMÉS

Crèches Persil, les Bambins, Farfantello, Do Ré Mi, Chapy, Courtine
Ces structures étant trop petites pour permettre l'application des mesures sanitaires.



MESURES SANITAIRES

- Accueil par groupe de 10 enfants dans une unité autonome (salle de vie, dortoir et salle de change), détermination de locaux non affectés habituellement si besoin
- Nettoyage complet des établissements (le 7 mai)
- Affichage des informations sanitaires aux accueils et signalisations (le 7 mai)
- Prise de température à l'arrivée des enfants
- Nettoyage des jouets par roulement, aération des locaux/3h, lavage et désinfection du linge
- Vêtements spécifiques à utiliser sur place par les personnels



PROTOCOLE

- Accueil des parents (délimitation des espaces d'accueil, limitation à une personne accompagnant, désinfection, sens de circulation)
- Adaptation de la circulation des enfants dans l'établissement et de l'utilisation des espaces et des temps d'occupation
- Hygiène des locaux, planning des personnels (accueil des enfants, salle du personnel...)



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES COMMERCES, LES MARCHÉS ET LES HALLES GOURMANDES

MARCHÉS FORAINS

À partir du 11 mai, vos marchés sont de retour ouverts de 7 h à 13 h 30

En fonction de leur importance et de leur configuration, les marchés reprendront progressivement :

- Dès le 11 mai, marchés avec étals alimentaires et manufacturés pour les marchés Trillade et Montfavet (mardi), St Jean (jeudi), Pont-des-Deux-Eaux (vendredi), Carmes (samedi).
 - Dès le 11 mai, marchés avec exclusivement des étals alimentaires pour les marchés de La Rocade (mercredi), Monclar (vendredi), Préfecture (samedi), St Chamand (dimanche). Les étals de produits manufacturés sur ces marchés devraient être réintroduits (en fonction du bilan de fonctionnement des 15 premiers jours de reprise) à partir du lundi 25 mai.
 - Dès le 11 mai, marchés des producteurs du centre-ville sur les allées de l'Oulle et de Montfavet (horaire : 16h30/19h à vérifier)
 - Dès le 11 mai, marché brocante mardi, jeudi matin place pie et dimanche matin place des carmes.
- * retrouvez la liste et les horaires des marchés forains sur avignon.fr

MESURES SANITAIRES



- Marchés organisés en linéaire pour une meilleure gestion des flux clients
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux entrées des marchés (Mise à disposition par la Ville)
- Affichage des recommandations et des gestes barrières aux entrées des marchés
- Limitation des étals à 10 m maximum
- Espace minimal obligatoire entre chaque étal : 1,50 m
- Matérialisation devant chaque étal d'une distance obligatoire d'1 m
- Protection des étals par film plastique ou écran plexiglas
- Port du masque très fortement recommandé tant pour les forains que pour les clients
- Interdiction de manipuler les produits par les clients
- Marché zéro déchet

HALLES GOURMANDES D'AVIGNON

Les Halles gourmandes d'Avignon rouvriront le mardi 12 mai aux horaires habituels*. La totalité des commerces sera rouverte à l'exception des buvettes et des restaurants.

*retrouvez toutes les informations sur les Halles gourmandes d'Avignon sur avignon-leshalles.com

MESURES SANITAIRES



- Limitation à une seule entrée (rue Petite Meuse) et à une seule sortie (rue Bonneterie)
- Limitation de l'entrée à 100 personnes maximum. Cette jauge pourra éventuellement être augmentée les semaines suivantes selon l'évolution des directives gouvernementales
- Affichage des recommandations et des gestes barrières à l'entrée des Halles
- Rappel de lavage des fruits et légumes avant consommation
- Respect des espaces de distanciation devant les étals et dans les files d'attente
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée des Halles
- Etablissement d'un sens de circulation unique obligatoire dans certaines allées transversales
- Matérialisation devant chaque étal d'une distance obligatoire d'1 m
- Port du masque très fortement recommandé tant pour les commerçants que pour les clients



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX ET LES MAIRIES DE QUARTIER

SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

Les horaires d'ouverture des services de la direction population demeurent de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi (sauf pour la nocturne du jeudi jusqu'à 18 h qui est provisoirement non assurée).

État Civil

À partir du 11 mai, le service de l'état civil sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi

HORAIRES : 8 h à 16 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants, gel

CONDITIONS : 8 personnes à minima

CNI et passeports

À partir du 11 mai, le service des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville

HORAIRES : 8 h à 16 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants, gel

CONDITIONS : 2 personnes

Cimetières

À partir du 11 mai, les cimetières Saint-Véran et Montfavet seront à nouveau accessibles à tous. Les visiteurs ne sont plus admis 15 mn avant la fermeture des cimetières. Ouvertures des portes latérales du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 heures.

HORAIRES : 8 h 30 à 18 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants et gel

Chambre funéraire

À partir du 11 mai, la chambre funéraire sera à nouveau accessible. Renseignements 04 90 27 92 44. Limite de salon funéraire : 2 personnes - limite obsèques 20 personnes - désinfection des salons après chaque départ de corps - port du masque fortement conseillé

HORAIRES : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h

MESURES SANITAIRES : Masques et gel

Crématorium

À partir du 11 mai, le crématorium sera à nouveau accessible. Renseignements 04 32 44 80 76. Seule la salle de cérémonie est accessible - limite cérémonies 20 personnes - désinfection après chaque cérémonie - port du masque fortement conseillé

HORAIRES : 8 h à 18 h

MESURES SANITAIRES : Masques et gel

CONDITIONS : trois personnes

Urbanisme

À partir du 11 mai, le service de l'urbanisme sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville, 20 rue du Roi René ouvert de 8 h 30 à 11 h 45 avec prise de rendez-vous préalable fortement conseillée au 04 90 80 44 00.

MESURES SANITAIRES : plexiglas, port de masques pour les agents, gel hydroalcoolique

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

ET LES MAIRIES DE QUARTIER

CIRAPS

Le service CIRAPS de la Tranquillité Publique pour l'Enregistrement des droits d'accès et cartes magnétiques rouvrira ses portes au public à partir du 11 mai du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h à l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous uniquement au 04 90 80 83 83.

Se signaler à l'accueil pour les rendez-vous, inscription dématérialisée en ligne possible.

Enseignement

À partir du 11 mai, le service de l'Enseignement sera à nouveau accessible au public au 74 boulevard Jules Ferry.

Les inscriptions scolaires, inscriptions accueils (garderie matin, soir, heure de transition du mercredi) et inscriptions cantine 2020-2021 se tiendront les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h ; les mardis et jeudis de 8 h 30 à 16 h 30.

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au 04 90 16 32 71/ 04 90 16 31 74.

MESURES SANITAIRES

- 2 agents maximum par bureau
- Séparation entre 2 bureaux d'accueil
- Masques agents
- Séparation en plexiglas
- Gel hydroalcoolique à disposition
- File d'attente à l'extérieur avec marquage au sol

À NOTER



Les déclarations de naissance s'effectuent toutes à l'Hôtel de Ville (communication qui sera effectuée aux deux maternités d'Avignon par le service de l'état civil, les déclarations de naissances sur site à l'hôpital Henry Duffaut sont provisoirement suspendues).

Les prises de rendez-vous sont maintenues pour l'enregistrement des CNI et passeports (04 90 80 73 06), concernant les autres formalités pas de prises de rendez-vous nécessaires.

Les agents qui vous accueillent sont munis de masques, gels et gants ainsi que de façades plexiglas. Du gel hydroalcoolique est à disposition aux entrées des services ouverts au public.



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

ET LES MAIRIES DE QUARTIER

MAIRIES DE QUARTIER

Les mairies de quartier seront ouvertes à partir du lundi 11 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi. Attention, la mairie de la Barthelasse est ouverte de 8 h 30 à 12 h du lundi au jeudi, et de 13 h 30 à 17 h le vendredi. Les mairies des quartiers Est, Sud Rode et Saint-Chamand sont ouvertes tous les jeudis sans interruption de 8 h 30 à 18 h.



CE QUI EST POSSIBLE

- Délivrance des actes en matière d'Etat civil et d'Affaires générales (certificat de vie, déclarations de chiens dangereux, attestation de vie maritale, légalisation de signature, certification conforme de copies destinées à une administration étrangère, inscription sur les listes électorales, délivrance d'actes d'état civil et commande de duplicata de livret de famille)
- Enregistrement à la mairie de Montfavet en plus des missions précitées des naissances, des décès et des reconnaissances pour les Montfavétains
- Distribution de sacs de tri sélectif
- Recharge de carte TCRA
- Remise des dossiers (inscriptions scolaires, bourses)
- Remises uniques des Cni/Passeport
- Réouverture des deux agences postales communales des mairies de Saint-Chamand et de la Barthelasse
- Caisse d'allocation Familiale : utilisation de la borne CAF par les usagers à la mairie Nord Rode et Est



CE QUI N'EST PAS POSSIBLE

- Mariage (en attente des directives nationales et locales)
- Prêt des salles municipales aux associations conventionnées (en attente des décisions nationales et locales)
- Location de salles municipales (idem)
- Prises de rdv usagers pour les demandes de Cni/passeport (reprise de l'activité après la période de distribution des masques, dans l'attente rendez-vous possibles uniquement auprès de l'Hôtel de Ville)
- Médiations numériques (reprise après la période de distribution des masques)



MESURES SANITAIRES

- Deux agents administratifs accueilleront les usagers par mairie de quartier, les bureaux des agents seront équipés d'une protection en plexiglas. Les agents de terrain (agents d'entretien, vague-mestre et chefs de service) auront des masques visières.
- Les agents seront équipés en masques, gants, gel hydro alcoolique et lingettes désinfectantes
- Un gel hydro alcoolique sur pied est prévu pour l'accueil du public.
- Le nombre d'usagers dans l'enceinte de la mairie sera limité à 4 soit une distanciation physique de 4 m² par usager (marquage au sol afin de respecter la distanciation physique)
- Dans la salle d'attente, respect de la distanciation physique en neutralisant un siège afin de séparer les usagers.
- Le nettoyage et l'entretien des locaux assurés au quotidien par l'agent d'entretien.



RETROUVEZ LES ADRESSES ET LES TÉLÉPHONES SUR AVIGNON.FR

Les CNI et passeports doivent se faire à la mairie centre.



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DE NOS ÉCOLES ET DANS LE CENTRE-VILLE

PARCS ET JARDINS

À partir du 11 mai, les parcs et jardins de la Ville d'Avignon seront à nouveau accessibles à tous.

PARCS ET JARDINS DU CENTRE-VILLE

Agricol Perdiguier
Rocher des Doms
Carmes
Pétramale
Verger Urbain V

Ouverture tous les matins de 7 h 30 à 20 h pour les mois de mai, août et septembre

Fermeture à 22 h pour les mois de juin et juillet, à 18 h pour les mois d'octobre, novembre et décembre

PARCS ET JARDINS DE L'EXTRA-MUROS

Abbaye de St Ruf
Clos de la Murette
Campo Bello
Croix de Noves
Clos de Massillargues

Ouverture tous les matins de 8 h à 20 h pour les mois de mai, août et septembre

Fermeture à 22 h pour les mois de juin et de juillet, à 18 h pour les mois d'octobre, novembre et décembre

PARC DE LA CANTONNE À MONTFAVET

Ouverture tous les matins de 8 h à 18 h les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars

Fermeture à 20 h 30 les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre

PARCS EN LIBRE ACCÈS ACCESSIBLES

Colette
Pré du Curé
Champfleury
Chantal Lamouroux
Champ Vert
Plaine des sports
Chico Mendès

Attention ! Les aires de jeux pour enfants restent inaccessibles dans l'attente d'une nouvelle phase de déconfinement.



MESURES SANITAIRES

La présence des gardiens de parcs sera renforcée pour assurer la tranquillité publique des lieux mais aussi pour faire respecter la distanciation sociale, les gestes barrières et les regroupements de 10 personnes maximum et ainsi éviter la transmission du virus.

Le personnel chargé de l'entretien des parcs et jardins reprendra une activité normale dans chaque quartier avec une présence du lundi au vendredi de 7 h à 14 h, y compris le samedi matin en ville de 10 h à 17 h 12. Une équipe dédiée aux parcs et jardins assurera la maintenance 7 jours/7, de 12 h à 19 h

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DE NOS ÉCOLES ET DANS LE CENTRE-VILLE

PROPRETÉ

Dès le 3 mai, La Ville a engagé des mesures exceptionnelles de nettoyage des espaces publics en prévision de la sortie du confinement :

- lavage et application d'un produit désinfectant des aires de jeux
- artères principales et voies secondaires
- abords de chaque lieu accueillant du public (commerces, écoles ...) et du mobilier urbain (bancs, corbeilles)



MESURES SANITAIRES

Le personnel affecté à ces missions dispose de masques, gants et flacons individuels de gel hydroalcoolique



À NOTER

Allo Mairie intervient gratuitement sur de nombreux domaines de la vie quotidienne
Contacter Allo Mairie : 04 90 80 80 00



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS NOS QUARTIERS ET DANS NOS ESPACES PUBLICS

ÉCOLES : SÉCURISER LES ACCÈS



ÉLARGIR LES ZONES D'ATTENTE

Organisation des parvis des écoles en agrandissant les espaces disponibles devant les entrées ou sorties de l'établissement : élargissement de trottoirs, piétonisation des voies sur les heures d'entrées et sorties, suppression de places de stationnement.

Ces parvis pourront être adaptés en concertation avec les directions d'établissement afin de garantir le meilleur accueil possible des écoliers dans le respect des règles sanitaires.

De la signalisation au sol et des affichages sur les parvis permettront d'identifier les distances physiques à respecter.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS DOUX

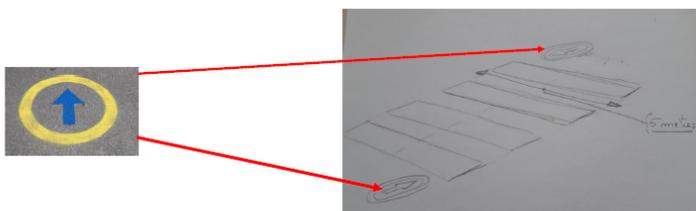
Parce que la meilleure façon de garantir les distances physiques est de donner le plus de place possible aux piétons et aux vélos, il est nécessaire d'apaiser les axes circulés aux abords des établissements scolaires : diminution de la vitesse, suppression de stationnement, modification de sens de circulation. Les flux piétons seront facilités et parfois guidés sur les chemins des écoliers : élargissement des passages piétons, doublement des trottoirs, flux prioritaires sur les trottoirs.

L'offre de stationnement vélo (arceaux à vélo) sera renforcée aux abords des écoles.

15 sites (ou 24 écoles) sont ciblés prioritairement pour l'application de ces mesures :

Groupe scolaire Massillargues
Groupe scolaire Grand Cyprès
Elémentaire Amandier
Groupe scolaire Saint Jean
Groupe scolaire Sixte Isnard
Maternelle Arrousaire
Maternelle Monclar/Elémentaire
Marcel Perrin

Groupe scolaire Stuart Mill
Maternelle 9 Peyres
Groupe scolaire des Rotondes
Maternelle Simone Veil
Groupe scolaire Persil/Pouzaraque
Maternelle Louis Gros
Maternelle Olivades
Groupe scolaire Trillade



Signalisation pour traversée piétonne élargie de 3 à 5 m et indication du sens de la marche



Matérialisation des distance sous forme ludique



Affichage piéton



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS NOS QUARTIERS ET DANS NOS ESPACES PUBLICS

PIÉTONS : FACILITER LES DÉPLACEMENTS DANS LE RESPECT DE LA DISTANCIATION



DONNER DE L'AISANCE AUX DÉPLACEMENTS À PIED

sur les centralités commerçantes et les magistrales piétonnes du cœur de ville

- Élargissement des périmètres et plages horaires de piétonisation aux mercredis, samedis, et weekend de jours fériés :
- À partir du mois de mai, et tant que les restaurants et Bars ne rouvrent pas : de 12h à 19h : République, St Agricole, Percée Favard / Saboly, J Vernet
- Dès la réouverture des bars et restaurants, l'horaire de cette piétonisation sera élargi de midi à minuit.
- Dès la réouverture des bars et restaurants, ce dispositif sera élargi aux secteurs St Michel/Corps Saints et Banasterie/Carmes.

ÉLARGIR LES CHEMINEMENTS PIÉTONS SUR LES TROTTOIRS

- Doublement de certains trottoirs sur les axes sensibles : abords écoles, sous voies ferrées
- Par exemple Route de Lyon : élargissement du trottoir sous le pont de la voie ferrée

APAISEMENT DES VITESSES

- Mise en zone 30 ou extension des Zones 30 (limitation à 30 km/h) sur les secteurs à forts enjeux comme les écoles ou les axes cyclables



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES

EXPOSITION « EXTASES » D'ERNEST PIGNON ERNEST À L'ÉGLISE DES CÉLESTINS DU 20 MAI AU 20 SEPTEMBRE *JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE*

Entrée libre, du lundi au dimanche de 13h à 18h (sauf le mardi)

Premières semaines du déconfinement : uniquement sur réservation, jauge maximum de 10 visiteurs avec un temps de visite de 40 min maximum.

Prise de rendez-vous : culture@mairie-avignon.com

AVIGNON BIBLIOTHÈQUES



- **À compter du mercredi 13 mai : Mise en place d'un service de drive dans les quartiers grâce au bibliobus**

Mardi de 10 h à 12 h à Montfavet (Mairie ou Place de l'Église)

Mercredi de 14 h à 16 h : Mairie du Pont-des-Deux-Eaux (site habituel)

Judi de 15 h à 17 h : Monfleury (site Monclar)

Vendredi de 10 h à 12 h : Barthelasse (Allées Pinay/ site habituel)

- **À partir de la semaine du 18 mai : ouverture du « drive » (point de retrait) à CECCANO avec DEUX points de récupération (Jeunesse et Adultes)**

Mardi au vendredi de 11 h à 13 h et de 16 h à 18 h

Samedi de 11 h à 13 h et de 14 h à 16 h

- **À partir de la semaine du 25 mai : ouverture du Drive à Jean-Louis Barrault**

Mardi au vendredi de 16 h à 18 h et samedi de 14 h à 16 h

Réouverture des bibliothèques Champfleury, Pierre Boulle et Paul&Alice Cluchier aux horaires habituels

- **À partir de la semaine du 1^{er} juin :**

Réouverture partielle des Bibliothèques Barrault et Ceccano aux horaires habituels

accès aux collections adultes

Poursuite du « drive » jeunesse à Barrault et Ceccano

- **À partir de la semaine du 8 juin :**

Réouverture de la bibliothèque de Saint-Chamand

Réouverture de la section « patrimoine » sur rendez-vous

L'ouverture des différents sites se fera bien sûr avec des jauges adaptées à leur superficie.

Poursuite des mesures d'ordre général :

- Développement des services numériques mis en place pendant la période de crise et de confinement
- Prolongation automatique des inscriptions arrivant à échéance jusqu'au 30 août
- Prolongation de tous les prêts en cours jusqu'au 30 août (pour éviter les retours massifs allant à l'encontre des consignes de sécurité sanitaire)

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES

AVIGNON MUSÉES



Calvet
Lapidaire
Petit Palais
Requien
Roure

avignonmusées

Réouverture des 5 Musées municipaux (Calvet, Lapidaire, Petit Palais, Requien et Palais du Roure) le mercredi 20 mai aux horaires habituels.

Les nombres de visiteurs seront définis par musée en fonction de leur superficie et certaines salles ne pourront pas forcément être accessibles trop exigües.

Les dispositifs pourront être réajustés à partir du 3 juin, après un point d'étape du déconfinement.

ARCHIVES MUNICIPALES

• **À compter du 18 mai :** Réouverture des espaces d'exposition, de la cour et du Musée du Mont-de-Piété (4 visiteurs maxi avec distanciation).

Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h ; 13 h 30 - 17 h

• **À compter du lundi 25 mai :** Réouverture salle de Lecture sur rendez-vous avec 4 plages de consultations sur rendez-vous (1 lecteur par plage)

Du lundi au vendredi 8 h 30 - 10 h 30 / 10 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 15 h 30 / 15 h 30 - 17 h

Dans la période de déconfinement sera également privilégiée au maximum la poursuite du traitement dématérialisé des demandes.

AVIGNON TOURISME



• Ouverture de l'Office de tourisme pour le week-end, du 21 au 24 mai, de l'Ascension dans l'attente d'une position de l'État sur la possibilité de rouvrir les monuments tels que le Pont et le Palais des Papes.

PETIT PALAIS

Palais des Archevêques Place du Palais des Papes
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 86 44 58
musee.petitpalais@mairie-avignon.com

PALAIS DU ROURE

3, rue Collège du Roure
84000 AVIGNON - Tél. : 04 13 60 50 01
palais.roure@mairie-avignon.com

MUSÉE REQUIEN

67, rue Joseph Vernet
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 82 43 51
musee.requien@mairie-avignon.com

MUSÉE LAPIDAIRE

27, rue de la République
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 85 75 38
musee.calvet@mairie-avignon.com

MUSÉE CALVET

65, rue Joseph Vernet
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 86 33 84
musee.calvet@mairie-avignon.com

BIBLIOTHÈQUE CECCANO

2 bis, rue Laboureur
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 85 15 59

BIBLIOTHÈQUE J.-LOUIS BARRAULT

6 rue Perrin Morel
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 89 84 58

BIBLIOTHÈQUE CHAMPFLEURY

Tél. : 04 90 82 62 12

BIBLIOTHÈQUE PAUL ET ALICE CLUCHIER

Parc de la Cantonne
84000 AVIGNON - Tél. : 04 13 60 50 35

BIBLIOTHÈQUE PIERRE BOULLE

Clos des Fontaines
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 87 56 96

BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHAMAND

Avenue François Mauriac
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 87 61 05

ARCHIVES MUNICIPALES

6 rue Saluces
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 86 53 12
archives.municipales[at]mairie-avignon.com

OFFICE DE TOURISME D'AVIGNON

41 cours Jean Jaurès
84004 Avignon - Tél. 04 32 74 32 74
officetourisme@avignon-tourisme.com



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

AVIGNON, PLUS QUE JAMAIS SOLIDAIRES !



SOLIDAIRES DE NOS AÎNÉS ET DES PLUS FRAGILES

Portage des repas à domicile, création du dispositif *Corbeilles solidaires*, accompagnement par la Cellule seniors de nos aînés isolés, livraison, chaque semaine, de 1000 euros de fruits et légumes directement issus de nos exploitations agricoles à 4 associations caritatives, création du site commerces-avignon.fr pour permettre à chacun de trouver le commerce le plus proche de son domicile : **ces dispositifs seront maintenus et poursuivis après le 11 mai**



SOLIDAIRES DE NOS FAMILLES

Cantine gratuite : c'est la mesure qui s'appliquera à toutes les familles dès le 12 mai prochain et ce, jusqu'aux vacances d'été, le 4 juillet.



Malgré le protocole sanitaire qui exige un nombre très limité d'enfants par classe, **la Ville d'Avignon accueillera les écoliers qui ne peuvent être accueillis en classe sur la totalité du temps scolaire.**

Les activités des centres de loisirs les mercredi après-midi **seront également proposées gratuitement pour toutes les familles**



SOLIDAIRES DE NOS COMMERÇANTS ET FORAINS

Nos commerces et forains figurent bien sûr, aux côtés de nombreux autres, parmi les bénéficiaires du Plan local de relance "*Avignon, le sursaut !*" qui sera présenté dans les jours à venir, mais d'ores et déjà, plusieurs mesures ont été élaborées pour les accompagner dans cette reprise :

- **Baisse de 15% de la taxe foncière de tous les commerçants** dont les magasins ont une surface inférieure à 400m²
- **Gratuité de quatre mois d'occupation du domaine public pour les forains** (mi-mai, juin, juillet, août, mi-septembre)
- **Gratuité des loyers pour une durée de trois mois pour les commerçants, artisans, artistes et associations qui occupent des locaux communaux** (deux mois de gratuité correspondant au confinement et un mois correspondant à la relance)
- **Gratuité des loyers durant trois mois et demi** (mi-mars à juin) **pour les commerçants des Halles gourmandes**

LA VILLE D'APRÈS, NOS VIES D'APRÈS...

AVIGNON, PLUS QUE JAMAIS APAISÉE, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Favoriser encore et toujours plus la pratique du vélo



Dans la continuité du plan de déplacement en modes doux initié en 2016, **10 km de nouvelles pistes cyclables provisoires sont en cours d'aménagement** pour encourager les mobilités douces en sécurisant des cheminements entre les lieux d'habitation et les principaux pôles d'activité et/ou les écoles.



Aménagements transitoires d'itinéraires sécurisés : élargissement des voies cyclables avenues de la Folie, Colchester, Wetzlar, Boccace, Eisenhower nord et Route de Lyon.



Matérialiser de nouveaux axes stratégiques vers la zone d'activité de Courtine depuis les quartiers ouest (chemin de Rochegude) et la Rocade, vers la zone d'activité de Fontcouverte depuis Réalpanier (avenue de l'Amandier) et depuis la route de Montfavet côté centre-ville.

Expérimenter les Vélorues sur Arrousaire et Sources. Tout au long de l'itinéraire, le vélo est prioritaire sur la voiture (zone 30km/h) ce qui permet d'élargir sur certaines portions les trottoirs.

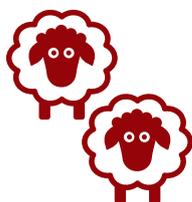
Plusieurs phases d'aménagement selon la complexité :

- phase 1 d'ici début juin (50% des projets),
- phase 2 d'ici septembre 2020



30 000 euros au total : le Fonds d'aide municipal « **TOUS À VÉLO !** » permettra à près de 600 bénéficiaires de bénéficier d'une prime de 50 euros pour l'acquisition d'un vélo d'occasion (dans une limite de 50% de financement du coût global d'achat).

Développer l'éco-pâturage dans nos parcs et jardins



Des moutons dans les parcs et jardins de la ville : c'est ce que vous pourrez voir dès le 18 mai prochain grâce à la mise en place à Avignon de l'**éco-pâturage** ! D'un côté, 100 hectares environ d'espaces à tondre ou à faucher pour la Ville, de l'autre, des éleveurs en quête de toujours plus de surface enherbées pour moutons, brebis et chèvres... il n'y avait qu'un pas pour que Ville et éleveurs se rencontrent et s'entendent. C'est aujourd'hui chose faite !

Accompagner nos nouvelles pratiques d'achat



Le service de livraison des Halles gourmandes assurée quotidiennement par la société Vélo-cité perdurera après le 11 mai.



AVIGNON
Ville d'exception